



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 à 20h, à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, à Labelle et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Patrice Charette Michel Lefebvre Gaétan Marier
Louise Gaudreau Claude Nantel Yvan Guindon

Formant le quorum et sous la présidence du maire Robert Bergeron.

**RÉS. 321.11.2017 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De proclamer Labelle « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme le 2017-11-22

** Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 du conseil municipal lors de sa prochaine séance.*